

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
14 mai 2018**

Le quatorze mai deux mil dix-huit à dix neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge VANDEWALLE, Maire.

Assistaient à la réunion : Mesdames et Messieurs Michaël NEGI, Valérie GUÉNÉ, Thierry LOULIÉ-TUQUET, Hervé DEVILLERS, Marc DAVENNE, Emmanuel CHRETIEN.

Absents ayant donné procuration :

Madame Séverine HUBRY donne pouvoir à Madame Valérie GUÉNÉ  
Monsieur Xavier BLÉRY donne pouvoir à Monsieur Michael NEGI

Absentes excusées : Mesdames Sophie DELACHE, Nathalie HÉNON, Aurore LOISEAU.

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- création d'un terrain de football pour les jeunes
- remplacement du camion des services techniques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier l'ordre du jour.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNIONS PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la réunion du 11 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

**MISE EN SECURITE DE L'AVENUE DES PLATANES**

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet avait déjà été abordé et qu'une solution relativement coûteuse avait été proposée. Il a demandé à la Société Oise TP qui travaille actuellement dans Lieuvillers d'établir un devis afin de profiter de leur présence dans le village pour obtenir un tarif avantageux.

Il est important que l'entrée du village soit sécurisée, d'autant qu'un nombre important d'enfants sont domiciliés dans ce secteur.

Le but est de créer un espace de stationnement du côté droit en sortant du village, mi-chaussée/mi trottoir en remplaçant les bordures actuelles par un modèle à pan coupé. Dans le même temps, des bateaux seront créés devant les propriétés situées sur le côté opposé.

Monsieur le Maire précise qu'un passage protégé sera mis en place afin de permettre aux habitants du côté où se trouvera le stationnement, de pouvoir traverser la route afin de circuler sur le trottoir qui sera uniquement destiné aux piétons. Une interdiction de stationner sera mise en place de ce côté. Une signalisation horizontale jaune la matérialisera. Les bateaux permettront aux riverains de rentrer plus aisément leurs véhicules.

Par ailleurs, et afin d'être cohérent dans la démarche vis-à-vis de l'ensemble des habitants, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'un recensement des propriétés qui n'ont pas de bateau soit effectué. Ils seront également financés par la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser ces travaux dont le coût est de 15 978.65 euros HT, 19 7174.38 TTC. À cette somme, il conviendra d'ajouter une dépense d'environ 1 000 euros pour chaque bateau supplémentaire situé dans le reste du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide la réalisation de ces travaux. Toutefois, certains aménagements seront demandés à l'Entreprise, notamment la création d'un passage piétons surélevé afin de supprimer les coussins berlinois. Par ailleurs, le devis devra, pour la partie initialement proposée être revu à la baisse sur certains points, tel la pose des bordures de trottoir.

### **CREATION D'UN CHEMIN DANS LE PARC**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, il avait été évoqué la possibilité de créer un chemin destiné aux piétons et aux personnes à mobilité réduite. Ce nouveau chemin permettant de rejoindre l'allée des Marronniers, en passant devant l'aire de jeux, depuis le passage qui circule dans l'arboretum et autour de l'école. Il s'agit d'effectuer un profilage plus large du chemin existant, de créer un chemin de liaison d'environ 80 mètres et de revêtir le tout avec un gravillonnage bicouche.

Le montant du devis est de 8 534.40 euros HT, 10 241.28 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la réalisation de ces travaux à l'unanimité. Toutefois, le revêtement en bicouche rose sera remplacé par un monocouche gris afin de faciliter notamment, le passage des personnes à mobilité réduite (fauteuils roulants ...).

### **REFECTION DU TROTTOIR PASSAGE DU CUL ROTY**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une petite partie du trottoir du passage du Cul Roty a été détériorée. L'entreprise qui a provoqué les dégâts s'est bien gardée de les réparer et même de se signaler. Un affaissement relativement important provoquant un risque pour la sécurité des piétons, Monsieur le Maire a demandé à Oise TP de chiffrer le coût des travaux de réparation. Il est de 523.45 euros HT, 628.14 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la réalisation de ces travaux à l'unanimité.

### **MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que ces travaux constituent des investissements (exception faite de la réparation du trottoir). Il est donc nécessaire de procéder à des modifications budgétaires. Il propose de prélever les sommes nécessaires sur les fournitures et sur les entretiens de voirie. Cette démarche n'est pas obligatoire puisque les sommes nécessaires ont été prévues au budget. Toutefois, la prise en charge des travaux en investissement permet de bénéficier du fonds de compensation de la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à effectuer les modifications budgétaires à l'unanimité.

### **CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est actuellement confronté à deux situations inédites concernant la pratique du football à Lieuvillers.

La première concerne la création d'un demi-terrain (68 mètres par 52.50 mètres) afin de permettre aux nombreux jeunes qui pratiquent ce sport de pouvoir à la fois le pratiquer et s'entraîner sans endommager le terrain principal.

Par ailleurs, le terrain actuel n'est plus aux normes si l'équipe première continue de monter dans la hiérarchie des divisions.

Dans l'immédiat, il n'y a pas d'urgence absolue concernant celui-ci. Par contre, le terrain pour les jeunes semble incontournable. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil Municipal a décidé, lors de la précédente réunion, d'acquérir les parcelles nécessaires.

Afin d'éviter un abattage trop important d'arbres, il semble opportun de réaliser les travaux en plusieurs phases :

- mise en place de la clôture prévue après dessouchage des arbres déjà abattus et pose du pare-ballon, ce qui nécessitera l'abatage de certains arbres, cet équipement se trouvant situé au milieu du rideau d'arbres

- plantation de nouveaux arbres
- débroussaillage et nivellement de la partie nécessaire à l'implantation du demi-terrain sur la nouvelle parcelle.

Le reste des travaux pourra être réalisé ultérieurement. Ceci permettra, notamment, la prise en charge financière sur plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, l'organisation des travaux proposée par Monsieur le Maire à l'unanimité. Concernant les autres peupliers du secteur, il sera fait appel à un spécialiste afin de déterminer si effectivement ces arbres sont dangereux ou non.

### **CHANGEMENT DE CAMION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de location du camion des services municipaux viendra à échéance au mois d'août prochain.

Deux propositions ont été faites par Peugeot sur deux périodes différentes :

- benne de 3.20 mètres sur 36 mois      757.79 €/mois
- benne de 3.20 mètres sur 48 mois      687.43 €/mois
- benne de 3.80 mètres sur 36 mois      778.57 €/mois
- benne de 3.80 mètres sur 48 mois      704.27 €/mois

Monsieur le Maire propose de conserver le même modèle que celui actuellement en place, du moins en terme de longueur de benne (3.20 mètres) avec une location sur 48 mois. Le coût de location proposé est supérieur d'environ 25.00 euros comparativement au camion actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'opter pour la solution proposée par Monsieur le Maire.

### **Rapport de Monsieur le 1er Adjoint**

Monsieur NEGI informe le Conseil Municipal que le toit de la salle polyvalente n'est pas complètement étanche et qu'une fuite a taché le plafond. Il fera faire la réparation au plus tôt.

Monsieur NEGI rappelle au Conseil Municipal que le tournoi des jeunes de l'Union Sportive de Lieuvillers se tiendra le samedi et le lundi de Pentecôte. Il invite les Conseillers à assister à ce tournoi qui ne comptera pas moins d'une trentaine d'équipes. Il pourra être profité de cet événement pour voir l'implantation de la clôture et du pare-ballon au terrain de football.

### **Rapport de Madame la 2ème Adjointe**

Madame GUÉNÉ informe le Conseil Municipal qu'une kermesse est organisée à la maison de retraite des Alysses avec le concours du Conseil Municipal des Jeunes. Cela aura lieu le mercredi 16 mai prochain de 15 à 18 heures. Elle invite ceux qui le peuvent à assister à cette manifestation.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Hervé DEVILLERS**

. Il semble urgent de faire nettoyer les gouttières de l'église car elles sont pleines de terre et de végétation ce qui les alourdit et risque de provoquer d'importants dégâts .

... *Ce travail nécessite l'utilisation d'une nacelle de grande hauteur et ne peut donc être réalisé par les ouvriers communaux. Monsieur NEGI prendra contact avec AB Couverture afin d'obtenir un devis.*

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45.  
La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

